

Catéchisme révolutionnaire

Règles dont doit s'inspirer le révolutionnaire

Serge Netchaïev

1869

Table des matières

ATTITUDE DU RÉVOLUTIONNAIRE ENVERS LUI-MÊME	3
ATTITUDE DU RÉVOLUTIONNAIRE ENVERS SES CAMARADES	3
ATTITUDE DU RÉVOLUTIONNAIRE ENVERS LA SOCIÉTÉ	4
ATTITUDE DE LA CONFRÉRIE ENVERS LE PEUPLE	5

ATTITUDE DU RÉVOLUTIONNAIRE ENVERS LUI-MÊME

1. Le révolutionnaire est un homme condamné d'avance : il n'a ni intérêts personnels, ni affaires, ni sentiments ni attachements, ni propriété, ni même de nom. Tout en lui est absorbé par un seul intérêt, une seule pensée, une seule passion - La révolution.

2. Au fond de lui-même, non seulement en paroles mais en pratique, il a rompu tout lien avec l'ordre public et avec le monde civilisé, avec toute loi, toute convention et condition acceptée, ainsi qu'avec toute moralité. En ce qui concerne ce monde civilisé, il en est un ennemi implacable, et s'il continue à y vivre, c'est afin de le détruire plus complètement.

3. Le révolutionnaire méprise tout doctrinarisme, il a renoncé à la science pacifique qu'il abandonne aux générations futures. Il ne connaît qu'une science - celle de la destruction. C'est dans ce but et dans ce but seulement qu'il étudie la mécanique, la physique, peut-être la médecine, c'est dans ce but qu'il étudie jour et nuit la science vivante des hommes, des caractères, des situations, et de toutes les modalités de l'ordre social tel qu'il existe dans les différentes classes de l'humanité. Quant à son but, il n'en a qu'un : la destruction la plus rapide et la plus sûre de cet ordre abject.

4. Il méprise l'opinion publique. Il méprise et hait dans tous ses motifs et toutes ses manifestations la moralité sociale actuelle. A ses yeux il n'y a de moral que ce qui contribue au triomphe de la Révolution ; tout ce qui l'empêche est immoral.

5. Le révolutionnaire est un homme condamné d'avance. Implacable envers l'État et envers tout ce qui représente la société, il ne doit s'attendre à aucune pitié de la part de cette société. Entre elle et lui c'est la guerre incessante sans réconciliation possible, une guerre ouverte ou secrète, mais à mort. Il doit chaque jour être prêt à mourir. Il doit s'habituer à supporter les tortures.

6. Sévère envers lui-même, il doit l'être envers les autres. Tout sentiment tendre et amollissant de parenté, d'amitié, d'amour, de gratitude et même d'honneur doit être étouffé en lui par l'unique et froide passion révolutionnaire. Il n'existe pour lui qu'une seule volupté, une seule consolation, récompense ou satisfaction - le succès de la révolution. Jour et nuit, il ne doit avoir qu'une pensée, qu'un but - la destruction la plus implacable. Travaillant froidement et sans répit à ce but, il doit être prêt à périr lui-même, et à faire périr de sa main tout ce qui empêche cet accomplissement.

7. Le caractère du véritable révolutionnaire exclut tout romantisme, toute sensibilité, tout enthousiasme ou élan. Il exclut même la haine et la vengeance personnelles. La passion révolutionnaire étant devenue sa seconde nature, doit s'appuyer sur le calcul le plus froid. Partout et toujours, il doit incarner non pas ce à quoi le poussent ses entraînements personnels, mais ce que lui prescrit l'intérêt de la révolution.

ATTITUDE DU RÉVOLUTIONNAIRE ENVERS SES CAMARADES

8. Le révolutionnaire ne peut chérir et traiter en ami que celui qui a réellement fait preuve d'une activité révolutionnaire égale à la sienne. La mesure de l'amitié, du dévouement et autres devoirs envers un camarade, est déterminée exclusivement par le degré d'utilité de celui-ci au point de vue des effets pratiques de la révolution destructrice.

9. Nous n'avons pas à insister sur la solidarité des révolutionnaires entre eux. C'est en cette solidarité que réside toute la force de l'action révolutionnaire. Les camarades révolutionnaires qui possèdent au même degré la passion révolutionnaire, doivent autant que possible discuter en commun et résoudre à l'unanimité toutes les affaires importantes. Mais en ce qui concerne l'exécution du plan conçu, chacun doit travailler seul à la réalisation de l'action destructrice, et n'avoir recours aux conseils et à l'aide de ses camarades qu'au cas où cela serait indispensable pour le succès de l'entreprise.

10. Chaque camarade doit avoir sous la main plusieurs révolutionnaires de seconde et de troisième catégorie, c'est-à-dire à moitié initiés. Il doit les considérer comme faisant partie du capital révolutionnaire mis à sa disposition. Il dépensera avec économie la partie du capital qui lui est échue, cherchant toujours à en tirer le plus grand profit. Il doit être dépensé pour le triomphe de la cause révolutionnaire, un capital dont il ne pourra disposer sans le consentement de toute la confrérie des initiés.

11. Lorsqu'un malheur arrive à quelque camarade, et que le révolutionnaire doit décider s'il faut, oui ou non, lui porter secours, il ne devra tenir compte des sentiments personnels, mais uniquement de l'intérêt de la cause révolutionnaire. Aussi devra-t-il peser d'une part l'utilité que présente le camarade en question, d'autre part la dépense des forces révolutionnaires nécessaires pour le sauver ; il prendra sa décision en conséquence.

ATTITUDE DU RÉVOLUTIONNAIRE ENVERS LA SOCIÉTÉ

12. L'admission d'un nouveau membre, dont le zèle ne se serait manifesté qu'en paroles et non en action, ne peut être votée qu'à l'unanimité.

13. Le révolutionnaire ne pénètre dans les sphères de l'État, des castes et de la société dite civilisée, et n'y vit, que dans le but de leur destruction aussi totale que rapide. Il n'est pas un vrai révolutionnaire s'il regrette quelque chose dans ce monde, si la situation et les relations d'un homme appartenant à ce monde (où tout doit lui être également haïssable) le font hésiter. Tant pis pour lui s'il a gardé dans ces sphères des relations de parenté, d'amitié ou d'amour ; il n'est pas un vrai révolutionnaire si elles peuvent faire hésiter sa main.

14. Dans le but d'une destruction implacable, le révolutionnaire peut et doit vivre au sein de la société et chercher à paraître tout différent de ce qu'il est en réalité. Le révolutionnaire devra pénétrer partout, dans toutes les classes moyennes ou supérieures - dans la boutique du commerçant, dans l'église, dans l'hôtel du noble, dans le monde bureaucratique, militaire, ainsi que dans celui des lettres, dans le IIIe Bureau et même au Palais d'Hiver.

15. Toute cette société abjecte doit, être divisée en plusieurs catégories : première catégorie : elle est condamnée à mort sans délai. Qu'on établisse une liste de ces personnes selon le degré auquel elles peuvent être nuisibles au succès de la cause révolutionnaire, afin que ceux qui portent les premiers numéros périssent avant les autres.

16. En établissant l'ordre de cette liste, il ne faudra pas s'inspirer des méfaits personnels de tel ou tel individu, ni même de la haine que ces méfaits ont provoquée chez le peuple. Provisoirement, ces méfaits et cette haine peuvent même être utiles, car ils aident à éveiller la révolte populaire. Il faudra donc s'inspirer du degré d'utilité qui pourra résulter de la mort de cet individu, pour la cause révolutionnaire. Aussi, faudra-t-il supprimer en premier lieu les hommes tout particulièrement nuisibles à l'organisation révolutionnaire, ainsi que ceux dont la mort violente et subite pourra inspirer le plus de terreur au gouvernement. En privant celui-ci d'hommes fermes et intelligents on arrivera à ébranler son pouvoir.

17. La seconde catégorie devra précisément comprendre les hommes auxquels on confère la vie provisoirement, afin qu'ils provoquent la révolte inéluctable du peuple par une série d'actes féroces.

18. La troisième catégorie comprend un nombre considérable de brutes haut placées et de personnalités qui, grâce à leur situation, bénéficient de la richesse, des relations puissantes, de l'influence et du pouvoir. Il faut les exploiter de toutes les manières, leur faire perdre pied, les rendre bredouilles, et en faire ses esclaves en mettant la main sur leurs vils secrets. Leur influence, leurs relations, leur pouvoir, leurs richesses et leur force deviendront ainsi un trésor inépuisable et un puissant secours pour les organisations révolutionnaires.

19. La quatrième catégorie comprend les hommes d'État ambitieux et les libéraux de toute nuance. Il est permis de conspirer en leur compagnie et selon leur programme, en faisant semblant de leur obéir aveuglément, tandis qu'en réalité on les asservit, on s'empare de leurs secrets, on les compromet définitivement, afin de leur couper la retraite et jeter le trouble dans l'État par leur entremise.

20. La cinquième catégorie comprend les doctrinaires, les conspirateurs et les révolutionnaires, se livrant à des vaines palabres dans les cercles politiques et dans leurs écrits. Il faut sans cesse les pousser, les entraîner, les obligeant à faire des déclarations concrètes et dangereuses, dont le résultat sera la faillite définitive de la majorité et l'éducation révolutionnaire de quelques-uns.

21. La sixième catégorie, fort importante, comprend les femmes, qu'il faut diviser en trois sous-catégories : les unes légères, stupides et sans âme, dont on pourra user de même que de la troisième et de la quatrième catégorie des hommes ; les autres - passionnées, dévouées, mais n'étant pas des nôtres, parce qu'elles n'ont pas encore élaboré une conception réelle, pratique et sans phrases de la cause révolutionnaire. Il faudra en tirer parti de même que des hommes de la cinquième catégorie. Enfin, les femmes qui sont entièrement des nôtres, c'est à dire pleinement initiées et ayant accepté l'ensemble de notre programme. Celles-ci sont nos camarades, et nous devons les envisager comme notre plus précieux trésor, car nous ne saurions nous en passer.

ATTITUDE DE LA CONFRÉRIE ENVERS LE PEUPLE

22. La Confrérie n'a pas d'autre but que l'entière libération et le bonheur du peuple - c'est-à-dire des travailleurs. Mais convaincue que cette libération et ce bonheur ne sont possibles qu'au moyen d'une révolution populaire qui balayerait tout sur son passage, la Confrérie contribuera de toutes ses forces et de toutes ses ressources au développement et à l'extension des souffrances qui épuiseront la patience du peuple et le pousseront à un soulèvement général.

23. La Confrérie n'entend pas sous "révolution populaire" un mouvement réglé selon les idées de l'Occident, et qui s'arrêterait respectueusement devant la propriété et les traditions de l'ordre social, et devant ce qu'on appelle la civilisation et la moralité. Ce genre de mouvement s'est borné jusqu'ici à renverser une forme politique, afin de la remplacer par une autre et de créer l'État dit révolutionnaire. Seule peut être salutaire au peuple une révolution qui détruira jusqu'aux racines de l'État, et supprimera toutes les traditions, les classes et l'ordre même existant en Russie.

24. Aussi, la Confrérie n'a nulle intention d'imposer au peuple une organisation venant d'en haut. La future organisation sera sans aucun doute élaborée par le mouvement et la vie populaire elle-même - mais c'est là l'affaire des générations futures. Notre oeuvre à nous est une destruction terrible, entière, générale et implacable.

25. Aussi, en cherchant un rapprochement avec le peuple, nous devons tout d'abord nous joindre aux éléments populaires qui, depuis la fondation de l'État moscovite, n'ont pas cessé de protester non seulement en paroles, mais en actes, contre tout ce qui est lié directement et indirectement au pouvoir : la noblesse, les fonctionnaires, les corporations, le commerçant exploiteur. Joignons-nous aux brigands hardis, qui sont les seuls véritables révolutionnaires de la Russie.

26. Fondre ces bandes en une force invincible qui détruira tout sur son passage - telle sera l'oeuvre de notre organisation, de notre conspiration, tel sera notre but.

Bibliothèque Anarchiste
Anti-copyright



Serge Netchaïev
Catéchisme révolutionnaire
Règles dont doit s'inspirer le révolutionnaire
1869

<http://durru.chez.com/netchaev/lecat.htm>

fr.theanarchistlibrary.org